ment fixe et seraient divisés par classes.

La Bourse a été excellente, aujourd'hui. Elle a été pleine d'animation et les transactions ont été nombreuses. Le relèvement des Cours a deux causes principales. La facilité avec laquelle s'est opérée la liquidation à Londres, et le bilan de la Banque de France qui présente une augmentation de trois millions d'or à l'encaisse. L'approche devait, d'ailleurs, contribuer à la fermeté du marché. Le 3 0/0 fait 84.17, en hausse de cinq centimes, l'amortissable 85.67, en hausse de sept centimes et le 5 0/0 120.42, en hausse de dix centimes. Ce cours est maintenu après Bourse. L'italien clôture à 87,70 le turc à 12,95, l'Egyptienne à 361.25. la Banque Ottomane à 542,75. Les autres fonds étrangers progressent de quelques fractions.

La commission de finances du Sénat a réparti comme suit les différents budgets entre ses membres :

1° Intérieur, Cultes et Algérie, MM. Bocher, Faye et Malens.

2° Guerre et Marine, MM. Charles Brun, Hébrard et Gouin.

3° Justice et affaires étrangères, MM. Bernard, Dauphin et Roger-Marvaise.

4° Instruction publique et agriculture, MM. Lambert Ste-Croix, Foucher de Careil, Ferrouillat.

5° Finances et Postes, MM. Calmon, Cordier, Buffet.

6° Travaux publics, MM. Varroy, Caillaux, de Freycinet.

C'est le 1er février, que la cour de Paris, toutes chambres réunies, statuera sur l'appel de M. Protôt contre la décision d'exclusion prononcée contre lui par le conseil de l'ordre des avocats.

Le 10 février viendra devant la 8e chambre correctionnelle l'opposition formée par M. de Bouville contre le jugement par défaut qui l'a condamné à 3 mois de prison et 5,000 francs de dommages-intérêts pour escroqueries. C'est Me Barboux, bâtonnier, qui défendra le député de la Gironde.

En condamnant, aujourd'hui, par contumax le sieur Robert, gérant du journal la *Commune* et le « général » Cluseret, rédacteur du même journal, chacun à 2 ans de prison et 3,000 fr. d'amende, pour avoir provoqué les soldats à la rebellion, la cour d'assises de la Seine a ordonné la confusion de la peine qu'elle a édictée avec celle de 15 mois de prison et 2,000 fr. d'amende, prononcée le 17 novembre dernier par la 8e chambre correctionnelle pour délits relevés dans le même article.

On peut voir, depuis hier, dans l'intérieur de toutes les boutiques des marchands de vins, de Paris, le discours de M. Gambetta affiché à la place d'honneur. Ces placards imprimés sur un papier spécial et en caractères particuliers sont un cadeau fait par M. Gambetta aux commettants de la Chambre syndicale qui a organisé le banquet de Tivoli Wauxhall. Bien entendu qu'ils ne sont pas contresignés : Constans.

NOUVELLES MILITAIRES

Etat-major général.

Par décision ministérielle du 22 janvier 1881 :

M. le général Robillot, commandant la 3e brigade de dragons, a été nommé au commandement de la 4e brigade de hussards (3e division de cavalerie), en remplacement de M. le général de Cools, qui a reçu une autre destination.

M. le général de Cools, commandant la 4e brigade de hussards, a été nommé au commandement de la 9e brigade de cavalerie (9e corps d'armée), en remplacement de M. le général Mieulet de Ricaumont; admis dans la section de réserve.

M. le général de brigade de Clermont-Tonnerre, chef d'état-major du 5e corps d'armée, a été nommé au commandement de la 3e brigade de dragons (5e division de cavalerie) en remplacement de M. le général Robillot, qui a reçu une autre destination.

M. le général Lenez Cotty de Brécourt, commandant la 20e brigade d'infanterie, a été nommé aux fonctions de chef d'état-major du 5e corps d'armée en remplacement de M. le général de Clermont-Tonnerre qui a reçu une autre destination.

INFANTERIE. — NOMINATIONS.

M. Vignot, sous-lieutenant au 141e de ligne, est nommé lieutenant au 33e.

M. Kobler, sous-lieutenant au 84e de ligne, est nommé lieutenant au 43e.

M. Guitard, sous-lieutenant au 1er de ligne, est nommé lieutenant au 33e.

M. Repellin, sous-lieutenant au 1er de ligne, est nommé lieutenant au 8e.

M. Lapeyre, sous-lieutenant au 73e de ligne, est nommé lieutenant au corps.

M. Rotgé, sous-lieutenant au 127e de ligne, est nommé lieutenant au 118e.

M. de Béarn de Galard-Brassac, sous-lieutenant au 130e de ligne est nommé lieutenant au 33e.

ARTILLERIE.

MM. Vincent, Caude et Goudon, adjudants au 27e d'artillerie, sont nommés sous-lieutenants.

MM. Adrian et Pertenne, maréchaux-des-logis-chefs au 15e d'artillerie, sont nommés sous-lieutenants.

On annonce la mort, à l'âge de 65 ans, de M. Charmes, ex-lieutenant-colonel du 84e de ligne et ex-colonel du 73e de ligne. Le colonel Charmes avait pris sa retraite à 50 ans en 1875.

Bulletin Economique

L'assurance des ouvriers contre les accidents en Allemagne. — Le projet de loi concernant l'assurance des ouvriers employés dans les fabriques dans les mines, etc., etc., dont il a été plusieurs fois question dans les journaux, vient d'être, par ordre de l'empereur, présenté au Conseil fédéral par le prince de Bismarck, chancelier de l'empire. Ce projet de loi, qui est accompagné d'un exposé des motifs répondant à son importance, comprend quarante-sept articles. On y a joint un Mémoire de M. le docteur Heym, jurisconsulte à Leipzig, qui porte spécialement sur le chiffre des primes que les travailleurs auront à acquitter en vertu de la loi nouvelle. D'après ce projet, il sera créé et administré par l'Empire une caisse auprès de laquelle devront s'assurer contre les suites des accidents pouvant les atteindre en raison de leurs travaux tous les ouvriers ou employés à l'exploitation dans les mines, les salines et les chantiers de construction, dont le salaire ou le traitement ne dépassera 2,000 marks (2,500 fr.)

Tous les établissements dans lesquels l'exploitation s'effectuera au moyen de la vapeur, du gaz, de l'eau et de l'air chaud rentreront dans la catégorie de ceux dont les ouvriers devront être assurés ; toutefois, ceux de la marine et des chemins de fer seront exceptés, ainsi que ceux qui n'emploieront que transitoirement une des forces indiquées. Les tantièmes et les fournitures en nature seront considérés comme formant partie du salaire ou du traitement qui seront pour une année estimés à trois cents fois la paye de chaque jour. Le tarif et les conditions de l'assurance seront fixés, à défaut de la loi, par le Conseil fédéral : le tout sera révisé pour les cinq ans.

L'assurance a pour objet le dommage causé par la mort ou par une incapacité de travail de plus d'un mois. En cas de blessure, il est payé à l'assuré : 1° le coût du traitement à partir de la cinquième semaine ; 2° une rente motivée par l'incapacité du travail et s'élevant, en cas d'incapacité absolue et pendant la durée de cette incapacité, à 66 (2/3) 0/0 du salaire et du traitement ; en cas d'incapacité partielle et pendant sa durée, 25 0/0 au minimum, et 50 0/0 au maximum du salaire. En cas de mort il sera alloué pour frais d'enterrement 1/10e 0/0 du salaire; enfin une rente aux membres survivants de la famille.

Il sera contracté par chacun des établissements indiqués une assurance collective pour tous les ouvriers qui y seront employés, et cela moyennant une prime fixe en rapport avec le salaire des personnes employées. Les primes seront divisées en classes d'après le danger couru. Pour les personnes dont le salaire annuel est de 750 marcks et au-dessous, la prime sera payée pour deux tiers par la personne pour laquelle se fait l'exploitation et pour un tiers par la commission des pauvres du district ; pour les personnes dont le salaire dépasse 750 marks, la prime sera payée pour moitié par le chef de l'exploitation et pour moitié par l'assuré. Le chef d'exploitation est autorisé à retenir sur les salaires les sommes payées par lui pour l'assuré.

Les autres dispositions sont de moindre importance. Nous les signalerons au besoin lorsque viendra la discussion.

A propos du Timbre-Quittance

Il est peu de lois dont l'application ait donné lieu à autant d'interprétations que celle du timbre-quittance, et l'on se tromperait beaucoup si l'on croyait qu'après dix années tous les cas où elle doit être mise en vigueur ont été déterminés. Nous venons d'en avoir une preuve récente dans cette communication des compagnies de chemin de fer informant le public que, dorénavant, les livres d'émargement où les négociants inscrivaient les colis remis aux compagnies de transports constituant une décharge, chaque inscription était passible du droit de timbre.

Des jugements contradictoires ont été rendus par les tribunaux sur un autre point de la question, celui des à-compte inférieurs à dix francs sur des sommes supérieures à dix francs. Une dernière décision de la Cour d'appel vient de trancher la question — jusqu'à nouvel ordre — le timbre n'est pas dû. Mais serait-il prudent de se baser sur une jurisprudence aussi incertaine, lorsqu'il suffit qu'un receveur de l'enregistrement pense différemment pour qu'un particulier se trouve sous le coup d'un procès avec l'Etat ?

Il y aurait bien d'autres conséquences à signaler. Ainsi, pour donner quittance de dix francs dix centimes, il encoûte le même prix que s'il s'agissait d'un million.

Un billet à ordre qui constitue un reçu et donne au détenteur la facilité de pouvoir se transmettre par voie d'endossement, ne coûtera que cinq centimes pour cent francs. Il sera cependant acquitté au moment du paiement. Ce que nous disons du billet s'applique naturellement à la traite.

Et puis, qui peut prévoir où l'on s'arrêtera dans la voie de l'interprétation ? Il est possible qu'on arrive à décider que toute lettre contenant un accusé de réception devra être pourvue du timbre mobile portant quittance *ou décharge*.

Cet impôt est onéreux ; mais il a un défaut plus grand, celui d'être vexatoire et irritant. Il s'applique à tout en général, et les cas nettement déterminés sont peu nombreux. Celui qui met la meilleure volonté possible à se conformer aux lois et règlements se trouve parfois dans l'alternative de commettre, de bonne foi, une contravention, ou de sacrifier, probablement sans qu'il en soit besoin, un timbre de 10 centimes. Or, le contribuable veut bien payer, mais aime à savoir une bonne fois quand et comment il doit le faire.

Si donc les nécessités du budget, s'opposent à ce que cet impôt disparaisse de nos usages, ce que nous n'avons pas à examiner en ce moment, tout au moins serait-il bon d'en règlementer l'exercice et d'empêcher les interprétations de devenir abusives. Une loi qui établirait nettement dans quels cas le timbre est exigible peut-être laborieuse à confectionner ; elle serait, sans doute aussi, loin d'être parfaite, mais du moment qu'elle serait claire et affirmative sur tous les points qu'elle viserait, et qu'elle déciderait qu'en cas d'ambiguïté le doute doit profiter au contribuable, elle suffirait parfaitement.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Jeudi à midi, M. le Président et MM. les juges du tribunal de commerce de Roubaix ont prêté serment devant le tribunal civil de Lille, toutes chambres réunies.

Ainsi que nous l'avons dit, le tribunal de première instance avait été commis à cet effet par la Cour de Douai.

Mardi, 1er février, à 9 heures du matin, aura lieu, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 40e tirage des obligations de l'Emprunt de 1860 des deux villes de Roubaix et de Tourcoing pour la distribution des eaux de la Lys.

La mairie nous communique l'avis suivant :

Le Maire de la Ville de Roubaix prévient ses concitoyens en retard du paiement de leurs contributions que le porteur de contraintes est arrivé pour les poursuivre par voie de commandement avec frais.

Roubaix le 27 janvier 1881.

Le premier adjoint faisant fonctions de Maire.

DELEPORTE-BAYART

Voici les résultats qui nous sont parvenus, jusqu'ici, sur les scrutins qui ont eu lieu dimanche, 23 janvier, pour l'élection des Maires et Adjoints :

(*Suite*).

Arrondissement de Lille. — Mons-en-Barœul, M. M. Delemar ; A. M. Dewas. — Marquillies, M. M. Cogez ; A. M. Brunel. — Gruson, M. M. Lebert ; A. M. Decalonne. — Escobecques, M. M. Delefortrie ; A. M. Fortrie. — Chemy, M. M. Cordonnier ; A. M. Winglet. — Annappes, M. M. de Montalembert ; A. M. Picavet. — Allennes-les-Marais, M. M. Marchand ; A. M. Lhomme. — Frelinghien, M. M. Destombes ; A. M. Delannoy.

Arrondissement d'Avesnes. — Reaucourt, M. M Loze en remplacement de M. Guyot ; A. M. Caudrelier. — Hecq, M. M. Carlier en remplacement de M. Guyot ; A. M. Landas. — Croix, M. M. Lacombiez ; A. M. Deher. — Dunechaux, M. M. Bulteau en remplacement de M. Selosse ; A. M. Dubray. — Claerfayt, M. M. Leroy ; A. M. Payen. — Solrinnes, M. M. Leperc en remplacement de M. Flament ; A. M. Lebruve. — Grand-Fayt, M. M. Berlaimont ; A. M. Denys. — Bachant, M. M. Demade en remplacement de M. Deghilage ; A. M. Bayard. — Cousolre, M. M. Wallerand, A. M. Lecat.

Liessies, Maire M. Lhomme; Adjoint M. Largillière. — Fontaine-aux-Bois, M. M. Gille ; A. M. Leblond. — Recquignies, M. M. Delforge ; A. M. Meurisse. — Hargnies, M. M. Hapieucourt ; A. M. Cailleau. — St-Rémy-Chaussée, M. M. Martin ; A. M. Lapostolle. — Favril, M. M. Manesse en remplacement de M. Thomas ; A. M. Dupont. — Beaufort, M. M. Courtin, A. M. Daveau. — Houdain, M. M. Bourlair en remplacement de M. Lecuyer ; A. M. Carlot. — Hautlieu, M. M. Fostier ; A. M. Evrard. — Floyon, M. M. Hedon ; A. M. Dussart.

Arrondissement de Cambrai. — La Croise, Maire M. Denis ; Adjoint, M. Bethune. — Deheries M. M. Taisne ; A. M. Leveau. — Bethencourt, M. M. Dubois ; A. M. Bracq. — Catillon, M. M. Lambois ; A. MM. Clement et Cordier. — Maurois, M. M. Taisne ; A. M. Lemaire. — Selvigny, MM. Delhay ; A. M. Givry. — Saint-Souplet. — M. M. Delay ; A. MM. Bricourt et Lefebvre. — Malincourt, MM. Lecarnelle, en remplacement de M Descaudin ; A. M. Laude.

Rieux, M. M. Wilmot ; A. M. Bassez. — Romeries, M. M. Bourson ; A. M. Moine. — Saint-Waast, M. M. Langrand ; A. M. Signol — Saint-Hilaire, M. M. Depommier; A. M. Leducq. — Haussy, M. M. Bera; A. MM. Marchand et Sorriau. — Venn gies, M. M Bracq ; A. M. Lecompt. — Neuville, M. M. Touliez; A. M. Walremez. — Estourmel, M. M. Fleury ; A. M. Roland. — Cantaing, M. M. Raux ; A. M Biloir. — Bermerain, M. M. Crépin, en remplacement de M. Leroy; A. M. Lefebvre.

Arrondissement de Douai. — Aix, M. M. Masquelier en remplacement de M. Bouly ; A. M. Bouly. — Hamel, M. M. Vallet; A. M. Varlez. — Gœulzin, M. M. Dheursel ; A. M. Branque. — Bugnicourt, M. M. Maillet ; A. M. Denizart.

Arrondissement de Dunkerque. — Saint-Pierre Broucq, M. M. Derendre, A. M. Bolart — Rosendael, M. M. Derode, A. MM. Goube et Pourell. — Oost Cappel, M. M. Vermersch, A. M. Rabat. — Les Mœres, M. M. Mallengier. A. M. Regodt.

Craywick, M. M. Duriez, A. M. Desmotte. — Cappellebrouck, M. M. Wissocq ; A. M. Pelpouve — Spicker, M. M. Vandevelde ; A. M. Depoers. — Grande-Synth, M. M. Maegherman, A. M. Lefebvre, — Mardick, MM. Cocquillier ; A. M. Monnentyn, — Drincham M. M. Declercq; A. M. Bertram. — Brouckerque, M. M. Debavelaere ; A. M. Devey

Arrondissement d'Hazebrouck. — Zermezeele; M. M. Vandaele; A. M. Decyper. — Boeseghem, M. M. Joire en remplacememt de M. Meutreuil; A. M. Cattoir.

M. Charles-Frédéric Kuhlmann, correspondant de l'Institut, ancien président de la Chambre de commerce, président de la Société industrielle, administrateur du chemin de fer du Nord, est mort dans la nuit du 26 au 27, en son hôtel, rue des Canonniers, 10.

Il était âgé de 77 ans.

Ses obsèques auront lieu samedi 29 janvier, à deux heures.

Par décret en date du 22 janvier 1881, M. le Président de la République a conféré le titre de notaire honoraire à Me Ed. Courmont, ancien notaire à Lille.

Par arrêté en date du 21 janvier courant, M. Alexandre Dhoudain, commis principal des postes à Douai, vient d'être nommé receveur des postes et télégraphes à Maubeuge.

Voici l'allocution prononcée par M Debuchy, au nom du conseil municipal de Tourcoing, à la réception de M. Debrabant, successeur de M. Simon, à la paroisse Notre-Dame :

Monsieur le Doyen,

L'administration municipale de cette ville, où vous appellent les hautes fonctions ecclésiastiques qui vous sont conférées, est heureuse de vous offrir ses compliments de bienvenue.

Vous arrivez parmi nous, M. le Doyen, précédé par une grande réputation de savoir, de mérites et de vertus. Nous savons qu'après vous être consacré à l'instruction de la jeunesse, comme professeur au Séminaire de Cambrai, vous avez successivement occupé plusieurs postes où vous avez laissé des souvenirs touchants de votre zèle apostolique et de votre dévouement pastoral. Nous savons que vous êtes animé d'un grand esprit de bienveillance, de conciliation et de charité.

Dans une cité populeuse comme la nôtre, vous aurez à pratiquer souvent ces préceptes éminemment chrétiens Votre tâche sans doute sera considérable ici. Mais vous serez, dans l'accomplissement de votre mission, soutenu, en toutes circonstance, par nos concitoyens, par vos paroissiens, qui ont conservé, vous ne l'ignorez pas, les saintes traditions de leurs ancêtres et tiennent à honneur de les perpétuer dans leurs familles.

C'est pourquoi je me fais l'interprète de la population tourquennoise, pour vous assurer, du meilleur accueil au milieu d'elle et pour vous promettre de sa part bien des satisfactions dans l'exercice de votre saint ministère.

Les barrières de dégel seront fermées sur tous les chemins d'intérêt commun de l'arrondissement de Lille à partir du 28 courant, à six heures du matin.

Les funérailles du malheureux chauffeur, victime de l'accident survenu lundi soir à Croix, ont eu lieu hier après-midi à trois heures, en l'église Sainte-Elisabeth.

Le parquet a fait une descente à Croix.

On nous signale deux disparitions. La première est celle d'un domestique de Tourcoing, qui, parti mardi dernier, pour aller voir son père, à Herseaux, n'a plus été revu depuis cette époque. On sait cependant qu'il est entré à l'estaminet du *Petit-Audenaerde*, route d'Herzeaux. D'actives recherches sont faites pour retrouver ses traces.

Au moment de son départ, il portait un paletot noir, un pardessus gris, et un pantalon noir. Il était coiffé d'un chapeau rond noir.

La seconde disparition est celle d'une petite fille dont les parents demeurent à Roubaix, rue Philippe-le-Bon. Elle se nomme Léonie Castelain et est âgée de 12 ans. On la recherche depuis lundi soir. Voici la nomenclature des vêtements qu'elle portait ce jour-là : robe noire, tablier de cotonnette. Elle était chaussée de sabots et de bas bleus.

Marque particulière : cheveux très-courts.

La *Vraie France* dit que mardi matin, lorsque le Très-Saint-Sacrement passa devant le poste du grand quartier général, il ne lui fut pas rendu le moindre honneur.

Est-ce que le ministre de la guerre se serait permis d'abroger tacitement le décret du 13 octobre 1863 portant « règlement sur le service dans les places de guerre et villes de garnison, dont le chapitre XXXVI indique les honneurs à rendre ?

« Le Saint-Sacrement.

» Article 327. — La garde prend les armes ou monte à cheval, se forme en bataille, présente les armes ; les tambours et clairons battent ou sonnent aux champs, les trompettes la marche, les officiers saluent de l'épée ou du sabre ; les hommes dans le rang (infanterie) mettent à terre le genou droit et portent la main droite à la coiffure. »

Quand le Saint-Sacrement passe à la vue d'un poste.

« Il est fourni du premier poste devant lequel passe le Saint-Sacrement deux soldats pour son escorte. Ils marchent l'arme dans le bras droit, et sont relevés de poste en poste. »

Conseil de guerre. — *Séance du 27 janvier* 1881. — 1° Paul, Eugène, Bocquet, soldat au 110e de ligne, désertion à l'intérieur avec emport d'effet, trois mois de prison.

2° Jules, Albert, Fravart, sapeur au 3e du génie, sommeil étant en faction et abandon de poste, six mois de prison.

3° Julien Bothereau, soldat au 8e de ligne, vol d'une paire de ciseaux au préjudice d'un habitant, acquitté.

4° Jules, Emile, Roman, jeune soldat de la classe de 1877, de la subdivision de Romans, insoumission à la loi sur le recrutement, un mois de prison.

5° Ludovic, Gustave, Laprade, soldat au 1er de ligne, abandon de poste, deux mois de prison.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Le banquet patronal que le *Cercle littéraire* de Tourcoing, donne chaque année à ses membres, a eu lieu, mercredi, dans une des salles du local ordinaire de ses séances.

Presque tous les membres étaient présents. On remarquait parmi les convives MM. Emille Duvillier, Auguste Paillard, Emile Barrois, quelques anciens collègues, les « colonnes » comme on dit au Cercle.

La présidence du banquet avait été déférée de droit à M, l'abbé Ducoulombier, directeur du Cercle. Il était entouré du bureau au complet; MM. Philippe Desurmont, Camille Scalabre, Charles Dewavrin.

L'organisation de cette séance spéciale était due a une commission spéciale de deux membres, dont l'un, M. Eugène Masure, auquel nous adressons nos plus cordiales félicitations, est l'auteur du menu.

Ce menu était, sans contredit, un des morceaux littéraires les plus friands du banquet. C'est un fricandeau latin rempli d'humour. Nous le donnons *in extenso*, pensant qu'il intéressera ceux de nos lecteurs, qui ont encore quelques petites familiarités avec cette bonne vieille langue de collège, bien moins méchantes que les autres *langues*, et dont les doux murmures sont pleins de si délicieux souvenirs.

Fides Amicitia Studium

1881

Januarii Sexta vicesima die

TURCUNDIANA ACROASIS

MENSALIS CHARTULA

Jusculum

Versate diu ; quid ferre recuset,

Quid valeat stomachus

Pulmentaria

Serva gustando: QuidQuantumQuomodoQuand•

More Romano rhombi

Misce stultitiam consiliis brevem

Dorsuales hœdinœ carnes

In die bona fruere bonis

Cicercula mollis

Ride, si sapis

Phaseoli virides

Siccis omnia dura deus proposuit

Bini a matre capones

Magna pars libertatis, bene moratus venter

Acetaria

Frontem nugis solvere disce

Casei

Potus aquae sumptus fit edenti valde nocivus

Placentœ

Nullam sacra vite prius arborem

Bellaria

Narratur et prisci Catonis

Sœpè mero caluisse virtus

Crustulæ

Dabit deus his, quoque, finem ?

Illa sunt corporis hæc mentis epulæ.

« MUSCULAM, Æmilio Guiard, auctore, dicet: CH. DEWAVRIN

« SOLILOQUIUM d'Hervilly poetae, canet : G. PLAYOUST

Nous dirons quelques mots des pièces littéraires lues, pendant le cours du banquet, entre la coupe et les lèvres, s'il est possible de risquer cette comparaison,

M. Charles Dewavrin, secrétaire, a dit quelques vers — tout un poëme presque — des plus réussis. C'était un tableau où chaque membre du cercle figurait avec les qualités qui lui sont propres. Tout le monde a été enchanté du rôle personnel qu'on lui faisait jouer. C'était en outre gentiment écrit. De sorte que les applaudissements n'ont pas manqué à cette boutade.

M. Georges Playoust s'est fait l'interprête d'un charmant petit poème, *la Mouche*, de Guiard. Rien de plus intéressant et de mieux exprimé. C'est une mouche qui s'acharne après le visage d'un futur, au moment de dire le oui fatal devant M. le maire.

Notre homme déjà enflammé par sa blanche fiancée, s'enflamme davantage sous les piqûres énervantes de la mouche. Il fait un mouvement brusque pour la saisir, mais, méchanceté du sort ! au lieu d'aller à l'insecte, la main du malheureux garçon frappe en plein sur la joue rose de la belle. *Horresco referens* ! s'écrie le beau-père... déjà !... et une rupture s'en suit. On comprend combien cette pièce a été intéressante, dite par M. Georges Playoust, dont la verve spirituelle est connue.

De Douvres à Calais, d'Ernest d'Hervilly, autre curieux morceau en vers, est venu ensuite par l'organe de M. Charles Dewavrin. Ici, nous sommes en présence d'un passager pris du mal de mer. Inutile d'exposer les hilarantes péripéties qui en résultent. M. Charles Dewavrin a dit cela à merveille.

Après une chanson de circonstance de M. Auguste Paillard, M. Philippe Desurmont président, a porté un toast au directeur, M. l'abbé Ducoulombier. Il a exprimé en termes chaleureux, combien avait été regrettée son absence pendant les treize mois qu'il avait passé à Roucourt, et combien aujourd'hui le bonheur était grand, de le voir revenu au sein du Cercle, qui a besoin de sa direction et de ses lumières.

M. l'abbé Ducoulombier a répondu au président, dans son discours d'usage, qui a été prononcé immédiatement après le toast : « Vous avez pris pour devise, a-t-il dit, *fides, amicitia, studium*. C'est bien, mais prenez pour but, ces paroles d'Horace, *pulchre, bene, recte* : le beau qui joint au bien font marcher droit, font l'homme juste » Cet excellent conseil a été très goûté par toute l'assistance.

M. Georges Playoust a porté un toast aux anciens membres présents auquel M. Em. Duvillier a répondu avec tout ce qu'il a d'esprit à l'ordinaire, c'est-à-dire infiniment.

Comme l'année dernière il a été question d'une séance générale publique. Une commission composée de MM. Emile Duvillier, Charles Jonglez, Eugène Masure, Charles Dewavrin, Emile Barrois, a été formée sur le champ. Il été résolu que cette séance publique aurait pour objet, l'interprétation de la *Fille de Roland*, un des chefs-d'œuvres les plus élevés de la littérature contemporaine.

Une solennité musicale se prépare à Roubaix. La *Grande-Harmonie* offrira, lundi prochain, à ses membres honoraires, un grand concert vocal et instrumental qui aura lieu, à 7 heures précises du soir, dans le grand salon de la Mairie.

La *Grande-Harmonie* s'est assuré le concours de Mlle Jeanne Nadaud, de l'*Opéra-Comique* ; M. Alph. Hasselmans, harpiste, de Paris ; M. Jacobs, violoncellistes, professeur au conservatoire de Bruxelles ; M. Guillien, baryton, du Grand-Théâtre de Lille ; M. V. Barrez hautbois solo de la *Grande-Harmonie* , M. Koszul, accompagnateur.

PREMIÈRE PARTIE. — 1 *Grande-Harmonie* marche d'*Aïda*, Verdi. — 2 M. V. Barrez, solo de concert, pour hautbois, Verroust. — 3 Mlle Jeanne Nadaud, grand air de *Philemon et Baucis*, Gounod — 4 M. Hasselmans, A légende pour harpe ; B *Chanson du Printemps*, transcription, Mendelssohn. — 5 M. Guillieu, le *Camoëns*, air de Concone. — 6 M. Jacobs, le *Désir*, fantaisie pour violoncelle, Servais. — 7 Mlle Nadaud et M. Hasselmans, A le *Rêve*, romance, God froy ; B *au Printemps*, Gounod, avec accompagnement de harpe.

DEUXIÈME PARTIE. — 8 M. Victor Barrez, *Souvenir des Eaux-Bonnes*, fantaisie pour hautbois, Verroust. — 9 M. Guillien, *le Temps des Cerises*, romance, Renard. — 10 M. Jacobs, fantaisie sur les *Huguenots*, pour violoncelle, Servais. — 11 M. Hasselmans, marche triomphale du *Roi David*, pour harpe, Godefroy. — 12 Mlle Nadaud et M. Guillien, duo du *Pré aux Clercs*, Hérold

Ce concert est réservé aux membres honoraires, qui y seront seuls admis; ceux qui, par omission, n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu leur qualité de membres honoraires sera facilement reconnue à l'entrée.

En raison de l'insuffisance de la salle (qui ne sera pas ouverte avant 6 h. 1/2 du soir,) le contrôle sera fait d'une manière très-rigoureuse et aucune entrée de faveur ne sera admise. Il ne sera pas déposé de listes d'abonnement à l'entrée ; les personnes qui désireraient souscrire devront le faire à l'avance et s'adresser chez le sergent-major de la *Grande Harmonie* (Mr Gustave Hoffmann, rue de Sebastopol, 49). Les conditions de l'abonnement sont de dix francs par an pour une personne seule et de vingt francs pour une famille ; la durée de l'engagement est de six années.

Dimanche prochain, à midi, au Grand-Théâtre de Lille, aura lieu l'exécution du *Désert*, de Félicien David.

Cette symphonie magistrale du grand compositeur sera interprétée par la Société des Concerts du Conservatoire et les *Orphéonistes Lillois*.

Les récits du *Désert* seront dits par M. Gerbert, artiste de l'Ambigu de Paris et du Grand-Théâtre de Lille.

Nous publierons les noms des autres interprètes et des artistes qui se produiront dans cette première matinée musicale et populaire.

On peut retenir ses places à l'avance à partir d'aujourd'hui au bureau de location du Grand-Théâtre.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD

La société industrielle du Nord vient de tenir sa séance solennelle pour couronner ses travaux de 1880 et décerner ses récompenses.

M. Mathias, l'un des vice-Présidents de la société, présida la séance, en l'absence de M. Kuhlmann Des places réservées au bureau étaient occupées par MM. le général Lefebvre, le préfet du Nord, Adrien Bonte, Chamberlant, Corenwender, Cornut, et les membres du conseil d'administration.

M. Mathias ouvre la séance.

Il commence par exprimer le regret qu'il éprouve de l'absence de M. Kuhlmann, le vénéré président et le généreux fondateur de la société, condamné à la retraite par les infirmités de l'âge et les fatigues de sa longue et glorieuse carrière. Ces regrets seront partagés par tout cet imposant auditoire venu de tous les points du Nord pour témoigner à la société ses sympathiques encouragements. Aussi, après avoir rendu à M. Kuhlmann son premier devoir filial par l'expression des regrets que lui cause son absence, la société comprend qu'elle a un autre devoir à remplir, celui d'offrir le témoignage le plus expressif de sa satisfaction à ce brillant auditoire des années précédentes qui lui reste fidèle, et à ces hommes d'élite qui viennent relever par leur présence la solennité de cette séance.

M. Mathias rappelle l'origine et les développements de la société. Fondée en 1873 par M. Kuhlmann, elle groupe autour du grand nom de son fondateur bon nombre des représentants de la science et de l'industrie.

En 1874 un décret la déclare d'utilité publique et à la séance solennelle de décembre, M. Kuhlmann peut, avec une noble satisfaction et une légitime fierté, proclamer que la société industrielle du Nord a déjà jeté de profondes racines, qu'elle est déjà grande et forte, et que ses rapides développements assurent les plus heureux résultats à l'industrie du pays. De généreuses fondations viennent accroître les ressources de la société et lui permettre d'augmenter le nombre et la valeur des récompenses qu'elle est heureuse de décerner dans sa séance solennelle de chaque année.

En décembre 1875, M. Kuhlmann peut se féliciter de l'affluence attirée dans cette enceinte par une solennité, dont la présidence d'honneur a été acceptée par les chefs supérieurs des diverses branches d'administration, il peut remercier MM. les présidents des sociétés industrielles d'Amiens et de Saint-Quentin, qui viennent par leur présence établir une étroite confraternité entre les hommes de la région du Nord, et témoigner sa satisfaction à tous les hommes éminents : commerçants, industriels agriculteurs et savants, dont le concours lui facilite la tâche qu'il a entreprise. Il est heureux d'avoir pu décider un illustre ingénieur, dont le nom se rattachait déjà d'une manière si honorable à la construction du canal de Suez, à venir communiquer les détails les plus intéressants sur une œuvre aussi audacieuse que colossale : le canal sous-marin qui doit réunir l'Angleterre à la France.

M. Lavalley expose avec un remarquable talent les différents projets que ces dernières années avaient vus éclore, les difficultés comme aussi les facilités de cette entreprise, le secours que la géologie apporte dans l'étude de ce projet, l'état déjà avancé des travaux de sondage qui doivent suppléer au regard, le nombre de points qui ont déjà pu être relevés sur la carte par le géologue et l'hydrographe et les obstacles qui pourront se rencontrer mais dont l'art de l'ingénieur saura triompher pour mener à bonne fin cette œuvre les plus gigantesques du XIXe siècle.

En 1876, M. Wurtz venait intéresser et charmer le brillant auditoire alliée par la solennité de la séance en lui faisant l'histoire d'un bloc de houille. Avec sa parole chaleureuse et sympathique, avec son langage coloré, avec l'autorité de sa science, M. Wurtz, membre de l'Institut, montra comment la science moderne était parvenue à faire jaillir du charbon, cette matière noire et en apparence si vil, une gamme si riche de ces brillantes couleurs, fachsine, acide précieux, coralline, éosine etc., auxquelles vos dames doivent l'éclat de leurs incomparables toilettes.

Il a terminé par une solennelle et majestueuse glorification de la science, rayonnant autour d'elle pour éclairer et diriger la marche de l'industrie.

En décembre 1877, M. Kuhlmann qui avait fait ressortir dans la séance publique de 1873 toute l'importance de l'éclairage au gaz, avait eu l'heureuse idée de choisir pour sujet de la conférence l'éclairage électrique. Cette question qui est encore actuellement à l'ordre du jour et à la solution de laquelle les électriciens apportent sans cesse de nouvelles données, a été exposée par M. A Bréguet. Il a surtout insisté sur la différence de travail, qui s'accomplit par l'électricité statique et, par l'électricité dynamique.

La première peut être comparée à un homme grand mais débile, qui peut élever un faible poids a une grande hauteur ; c'est la machine électrique classique à plateau de verre qui produit de l'électricité à un niveau très élevé, à un potentiel très élevé, mais en faible quantité. La seconde peut être comparée à un homme petit mais robuste pouvant élever une grande masse, mais à une faible hauteur ; c'est la pile qui ne fournit l'électricité qu'à un faible niveau mais en grande quantité. La différence de ce travail constitue la supériorité de l'électricité dynamique pour l'éclairage. Une locomobile avait été installée à l'extérieur et actionnait des machines Graenne. Des régulateurs disposés dans cette enceinte recevaient les courants produits et donnaient la démonstration des principes posés par le conférencier qui avait pris à tâche de bien faire ressortir toute la distance qui sépare la machine à plateau de verre de la pile et la pile de la machine dynamo-électrique.

Depuis les essais de M. Bréguet, la question de l'éclairage a fait beaucoup de chemin et chaque jour apporte de nouveaux perfectionnements aux machines et aux lampes. M. Bréguet nous a aussi intéressés dans la même séance pour les détails qu'il nous a donnés sur l'historique, la description, la théorie, et l'installation du téléphone. Cet appareil qui faisait alors son apparition et qui captivait à un si haut degré l'attention et la curiosité publiques par cette étonnante propriété de porter au loin non plus seulement la pensée, ou l'écriture, mais la parole, est passé déjà au nombre de nos moyens pratiques de communication.

En 1878 la Société Industrielle avait été heureuse et fière de s'associer à la chambre de commerce et à la Société des sciences pour offrir à M. Kuhlmann un objet d'art sorti de la Manufacture de Sèvres et destiné à perpétuer le souvenir de la reconnaissance que nous lui devons. La séance solennelle de cette même année fut la première que notre généreux fondateur ne put honorer de sa présence. M. Mascart professeur au collège de France donne la conférence sur la composition physique des couleurs.

Il était assisté de M. Duboscq le constructeur et l'expérimentateur émérite qui avait mis toutes ses ressources au service de la partie démonstrative. Les expériences qui ont été faites ont été des mieux réussies et des plus brillantes. Nous avons vu les différentes lumières projeter leurs spectres et étaler ces bandes colorées à la richesse desquelles la palette de l'artiste n'a rien de comparable; nous avons vu les différentes lumières simples rentrer en quelque sorte les unes dans les autres pour former des lumières composées, des teintes complémentaires du plus bel effet, et enfin reconstituer la lumière blanche. L'éminent conférencier nous a vivement frappés lorsqu'il nous a fait voir ce que deviendrait le monde, ou ce qu'il paraîtrait devenir si tout-à-coup le soleil s'éteignait, et si les objets n'étaient plus éclairés que par une lumière monochromatique, par la flamme jaune du sodium.

Les plus riches étoffes de soie avec leurs incomparables nuances, les fleurs artificielles et naturelles aux couleurs si variées tout prît un même aspect, une même teinte livide et l'aspect cadavéri que des membres du bureau provoqua l'hilarité générale de l'assemblée, mais quand le magnésium projeta sa belle lumière dans l'enceinte, il sembla à chacun qu'il assistait à une résurrection du monde.

L'année dernière, M. Grimaux, l'éminent professeur de la Faculté de médecine de Paris, nous parla de l'air, dont le rôle est si important mais si peu connu, des phénomènes de la combustion si anciens et si nouveaux à la fois par l'intérêt que les découvertes de la chimie moderne ont su y attacher, des grandes causes qui sont continuellement en jeu pour maintenir l'air dans les conditions favorables pour la respiration, puis nous a montré d'une manière saisissante le rôle si grandiose du soleil dans la création : le morceau de bois qui nous chauffe, nous rend les rayons du soleil des années passées emmagasinés dans le tissu végétal; la houille, le pétrole sont des réserves immenses de rayons de chaleur accumulés pour l'humanité par l'astre bienfaisant et la locomotive qui nous entraîne n'emprunte sa puissance qu'aux rayons du soleil qui éclairait le globe dans ces époques lointaines où aucun œil humain n'en contemplait encore l'éclat.

Dans la solennité de ce jour, la société industrielle, fidèle à ses traditions, a eu à cœur, à l'occasion de la distribution de ses récompenses, de vous remercier de votre empressement à répondre à notre invitation par une conférence qui sera pour vous tous du plus haut intérêt : Du rôle des animaux microscopiques dans la nature. C'est le sujet favori des études scientifiques et des travaux pratiques de M. Pasteur qui a bien voulu mettre au service de notre société, pour traiter ce sujet en son nom, M. Chamberland, docteur ès-sciences, sous-directeur du laboratoire de M. Pasteur.

A suivre

— VITRY. — Avant-hier soir, le feu a détruit à Biache-Saint-Vast, une meule de blé de 6,000 gerbes, a M. Charles Grannia. Cette meule, d'une valeur de 1,500 fr., n'était pas assurée.

— DUNKERQUE. — Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves, est arrivé, il y a quelques jours, à la manutention de Dunkerque. Un ouvrier boulanger, poursuivant un rat, glissa et tomba dans une chaudière pleine d'eau bouillante, dans laquelle une partie de son corps baigna.

Retiré immédiatement par ses camarades, il fut conduit à l'hospice où des soins empressés